

PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le 24.06.19

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des Collectivités Locales
et des Elections

Bureau des concours financiers
et du contrôle budgétaire

Affaire suivie par Isabelle Mauger
Tél. : 03 44 06 13.21
Fax : 03 44 06.12.56
Courriel : isabelle.mauger@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(pour information à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement)

Objet : Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2019.

Comme chaque année, je vous demande de bien vouloir consulter votre conseil municipal et l'inviter à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2019, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif, je vous précise que le taux de 2017 a été maintenu en 2018. Pour l'année 2019, le taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac observé entre les mois de mai 2018 et 2019 est de 0,9 %.

Par ailleurs, je vous rappelle que le montant unitaire de la dotation de compensation versée aux communes en 2018 pour les instituteurs logés (DSI) était de 2 808 €.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer, **pour le 15 novembre 2019**, la délibération de votre conseil municipal à la Sous-Préfecture de votre arrondissement, ou à la Préfecture - Direction des Collectivités Locales et des Elections- 2^{ème} bureau, pour les communes de l'arrondissement de Beauvais.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général.

Dominique LEPIDI